



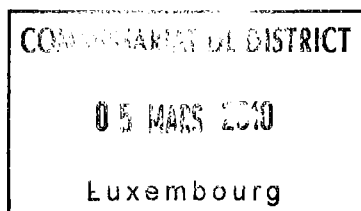
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Luxembourg, le 24 février 2010

Références: 16056 / 59C
Esch-sur-Alzette

Affaire suivie par Isabelle Ludwig

Annexes :



Monsieur le Commissaire
de district à
Luxembourg

Monsieur le Commissaire de district,

Je vous prie de bien vouloir informer les autorités communales d'Esch-sur-Alzette que j'approuve sur la base des articles 13 et 18 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain la délibération du 27 novembre 2009 du conseil communal portant adoption du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Esch-sur-Alzette, au lieu-dit « Rue Henri Koch, Op Sommet », présenté par la société EDITPRESS.


Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

No. 16056 / 59C

Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de Esch-sur-Alzette
pour information.

Luxembourg, le 05 mars 2010

Le Commissaire de district,


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région


Service des Secrétariats
Marie HALSDORF
Esch/Alzette, le
8 - MARS 2010